

FICHE DE POSTE N°3 A

Intitulé du poste : **Maître-assistant associé des ENSA**

Groupe de disciplines : Sciences et Techniques pour l'Architecture (STA)

Disciplines : Outils Mathématiques et Informatiques (OMI)

Catégorie statutaire : **A**

Corps : **Maîtres assistants Associés des ENSA (MAAS)**

Temps: **50% - 160H**

1 an – NON renouvelable

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Enseignement supérieur**

Emploi(s) Type : **Enseignant théoricien du supérieur DDAO - RCH03B**

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de : Paris- la Villette

Adresse : 144, avenue de Flandre - 75019 Paris

Missions et activités principales :

Groupe de Disciplines : Sciences et Techniques pour l'Architecture

Discipline : Outils Mathématiques et Informatiques

Charges pédagogiques :

L'enseignant(e) devra intervenir en cycle Licence.

En Licence il (elle) participera à l'enseignement de l'informatique et des techniques de représentation :

- L2 (S3) : Cours et TD (représentation numérique, morphologie des surfaces – 49h).
- L3 (S5 et S6) : Cours et TD (modélisation 3D et image de synthèse – 112h).

Compétences principales mises en œuvre :

Compétences techniques :

Titres ou diplômes requis :

Maîtres assistants associés : **Architecte ou Doctorat**

Titres, diplômes et compétences souhaités au regard du poste :

Titres ou diplômes souhaités : **Le(a) candidat(e) devra avoir des compétences dans l'usage des technologies numériques (représentations numériques de l'architecture, modélisation paramétrique, B.I.M., etc.)**

Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées)

- **Le(a) candidat(e) devra avoir une expérience pédagogique dans l'enseignement de l'informatique en école d'architecture.**

Savoir-être (compétences comportementales) :

La capacité de l'enseignant(e) à œuvrer au sein d'équipes pédagogiques et de recherche, sera également un critère d'appréciation.

Environnement professionnel :

L'ENSA de Paris La Villette forme des architectes dans le cadre des cursus mis en place par la réforme LMD, tout en veillant à ce que l'enseignement dispensé soit à la fois professionnel et supérieur, en intégrant des approches pluridisciplinaires, une ouverture sur le monde et une formation bi-cursus ingénieur-architecte / architecte-ingénieur. Les formations qu'elle propose s'appuient pour partie sur les travaux de recherche développés dans le cadre de son département recherche qui regroupe six équipes pluridisciplinaires et s'ouvrent sur diverses formations post Master qualifiantes : formation à l'HMONP, préparation au concours d'AUE, formations à des DPEA, formation à un DSA et formations doctorales.

L'ENSAPLV est la plus importante école par le nombre de ses effectifs, avec 2174 inscrits en 2014 –2015.

L'enseignement y revêt diverses caractéristiques :

1/ il est transdisciplinaire : tout en ayant pour centre l'apprentissage du projet architectural, urbain et de paysage, les enseignements dits « pour l'architecture » sont à la fois présents dans cet apprentissage et non subordonnés à lui afin de se situer au niveau universitaire le plus élevé ; depuis sa fondation, l'ENSAPLV favorise la coprésence de nombreuses disciplines dont elle encourage le travail conjoint autour de l'exercice du projet ;

2/ il est dispensé dans des cours, des groupes de projet, des TP et des TD ;

3/ il s'emploie à couvrir et à précéder la demande sociale concernant l'aménagement de l'espace architectural, des paysages et du territoire ;

4/ il se veut divers et non inféodé à telle ou telle doctrine ;

5/ il cherche en permanence à se réorienter en se confrontant à d'autres disciplines et d'autres pratiques artistiques, sociales, etc ;

6/ il propose une progressivité dans le 1^{er} cycle Licence, une large autonomie de choix aux étudiants dans le 2^e cycle Master à travers l'existence de six thèmes d'approfondissement, et la possibilité de poursuivre au sein de l'Ecole une HMONP, un doctorat ou des enseignements spécialisés (DSA, DPEA) ;

7/ il est dispensé par des enseignants titulaires et contractuels à qui il est demandé d'enseigner simultanément dans les 1^{er} cycle Licence et 2^e cycle Master ;

8/ il se place dans une perspective internationale : mobilités étudiante et enseignante dans 99 écoles dans le monde ; participation à des ateliers internationaux ponctuels ou intégrés au cursus et à des programmes financés par l'Europe.

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

Plus de soixante chercheurs et une quarantaine de doctorants se répartissent dans 6 unités de recherche intégrées à des UMR CNRS :

- l'équipe Architecture, Milieu et Paysage (AMP – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Philosophie, Architecture et Urbain (GERPHAU – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Architecture Anthropologie (LAA – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Espaces Travail (LET – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception (MAACC- UMR MAP 3495) ;
- l'équipe Architecture, Histoire, techniques, Territoires, environnements et patrimoines (AHTTEP - UMR AUSSER 3329).

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

1- Le groupe de disciplines retenu : **STA OMI**

Le champ STA-OMI compte actuellement un professeur et 5 maîtres-assistants ou MAA. L'enseignement des techniques de représentation informatique prend place dès la 2nde année du cycle de licence et se développe suivant diverses modalités jusqu'en master et post-master.

Une équipe de recherche spécialisée sur les implications des outils numériques en conception architecturale développe des recherches qui sont ensuite source de didactiques au sein de l'établissement.

En master, un séminaire de recherche s'appuie sur ces travaux et offre aux étudiants la possibilité de poursuivre leurs études en thèse.

Liaisons hiérarchiques : Direction de l'école

Liaisons fonctionnelles : Direction des études

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

1 an non renouvelable

- Formulaire de candidature, avec coordonnées téléphoniques et mail où le candidat peut être joint rapidement ;
- Note d'intention pédagogique (trois pages dactylographiées maximum), tenant compte du programme pédagogique de l'école ;
- Curriculum vitæ détaillé. Le candidat s'attachera à présenter plus particulièrement son expérience dans l'enseignement.
- Travaux, ouvrages, articles, réalisations et référence des publications, s'il y a lieu.
- Copie des diplômes ou titres (*décret n°93-368 du 12 mars 1993*) (les pièces en langues étrangères doivent être traduites en français par un traducteur assermenté) ;
- Copie de la carte d'identité ;
- **Pour les postes à temps partiel, attestation d'activité principale** (art 3 du décret du 12 mars 1993) hors enseignement (pour les professions libérales, certificat d'authentification au répertoire nationale des entreprises et de leurs établissements, par exemple.)

CALENDRIER

- date limite de réception des candidatures **jeudi 8 septembre 2016 (14h)**
- les candidats invités à l'entretien seront avertis par téléphone ou par mail (coordonnées demandées ci-dessus) au **plus tard le vendredi 16 septembre 2016**
- audition des candidats par la commission de recrutement **prévue le : mardi 20 septembre 2016**

Qui contacter (informations) ?

Bruno MENGOLI

Directeur ☎ 01 44 65 23 26 / bmengoli@paris-lavillette.archi.fr

Caroline Lecourtois

Directrice adjointe/ tél : 01 44 65 23 24 / clecourt@paris-lavillette.archi.fr

Laurence RICOU

Gestionnaire/SRH/ tel 01 44 65 23 08 / Iricou@paris-lavillette.archi.fr

Envois des candidatures :

A M. Le Directeur de l'ENSA de Paris la Villette

Adresse : 144 avenue de Flandre - 75019 Paris

Date de mise à jour de la fiche de poste : **juillet 2016**

CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES MAÎTRES ASSISTANTS ASSOCIÉS

Pour pouvoir être recruté en qualité de maître assistant associé il faut remplir l'une des conditions suivantes :

1. Justifier d'une expérience professionnelle en rapport avec la discipline concernée autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée de sept ans.

2. Justifier de l'un des diplômes visés à l'article 21 pour les maîtres-assistants associés régis par le décret n° 94-262 du 1er avril 1994 modifié
 - doctorat d'Etat,
ou
 - doctorat de troisième cycle,
ou
 - doctorat réglementé par l'arrêté du 5 juillet 1984 relatif aux études doctorales,
ou
 - diplômes français ou étrangers admis en équivalence (arrêté du 25 avril 1994)
 - diplôme d'architecture D.P.L.G. ;
 - diplôme d'architecte de l'École spéciale d'architecture ;
 - diplôme d'architecte de l'École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg ;
 - diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture délivrés par les États membres de la Communauté économique européenne (arrêté du 20 février 1990 fixant la liste des diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture délivrés par les États membres de la Communauté économique européenne et permettant l'inscription à un tableau régional d'architectes.) ;
 - diplôme de paysagiste D.P.L.G. ;
 - diplôme de l'École nationale supérieure des arts décoratifs ;
 - diplôme de l'École nationale supérieure des beaux-arts ;
 - diplôme d'ingénieur délivré par une école habilitée par la commission des titres.

Recrutement de MAAS à temps incomplet (50%) :

Justifier d'une activité principale par ailleurs. Celle-ci doit engendrer un revenu minimum annuel de 10 500€.

Pièces à fournir : extrait de compte de résultat ou avis d'imposition ou bulletins de salaires.